

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**

QUARANTE-QUATRIÈME SESSION

*Documents officiels*

SIXIÈME COMMISSION  
44e séance  
tenue le  
mardi 21 novembre 1989  
à 10 heures  
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 44e SEANCE

Président : M. TUERK (Autriche)

Rectificatif

Paragraphe 41

Substituer au texte actuel :

41. Le SECRETAIRE se référant au paragraphe 5 du projet de résolution A/C.6/44/L.13, dit que le Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances a signalé que, si un es rapporteurs spéciaux de la CDI se rend à New York pendant une session de l'Assemblée générale, pour assister aux débats de la Sixième Commission sur la question dont il est chargé, il en coûtera 5 000 dollars à l'Organisation. Ce montant serait imputé au poste prévu pour les déplacements des représentants au paragraphe 26.5 du projet de budget-programme pour l'exercice 1990-1991.

-----

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées.

dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,

2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE

A/C.6/44/SR.44/Corr.1

8 février 1990

ANGLAIS, ARABE, ESPAGNOL

ET FRANCAIS SEULEMENT